

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Ce dossier dûment complété est à déposer ou retourner par courrier au plus tard le **mercredi 31 décembre 2025**, à l'attention de Madame Le Maire, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
2, Avenue du Général Leclerc
60800 Crépy-en-Valois

Les dossiers non reçus à cette date (ou incomplets) ne seront pas pris en compte dans le cadre du budget 2026. Toutes les rubriques de dossier sont à remplir de manière exhaustive (sauf si l'association n'est pas concernée).

RAPPEL : Le versement de la subvention 2026 ne pourra être effectué que si votre Assemblée générale annuelle a eu lieu.

Nom de l'association : _____

Siège social : _____

Coordonnées postales : _____

Mail : _____@_____

Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier : _____

☎ : _____

Objet de l'association (description du projet associatif et des activités habituelles de l'association) :

Composition du bureau :

	Prénom Nom	Adresse complète	N° téléphone	Mail
Président				
Vice-président				
Trésorier				
Secrétaire				

Moyens humains :

- Membres de l'association (nombre) : _____

- Salariés :

Type de contrat	Nombre	Dont salariés à temps partiel	Total rémunérations annuelles brutes
CDI			
CDD			

BILAN DES ACTIONS SUBVENTIONNEES EN 2025

Montant de la subvention 2025 allouée par la Ville de Crépy-en-Valois : _____ €

Subvention(s) 2025 demandée(s) et obtenue(s) auprès d'autres bailleurs :

Description de(s) l'action(s) réalisée(s) à ce jour :

Compte de résultat prévisionnel de l'année 2025

BILAN 2025

DEPENSES		RECETTES	
Cotisations		Cotisations adhérents	
Frais fonctionnement Achats : fournitures Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		Subventions Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
Achats Consommables, repas		Ventes Consommables, repas	
Personnel Salaires Charges sociales		Personnel Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
TOTAL		TOTAL	
Résultat exercice (perte)		Résultat exercice (excédent)	

NB : le résultat de l'exercice 2024 ne doit pas figurer dans ce tableau

Situation de trésorerie:

Comptes	Montant début exercice	Montant fin exercice
Comptes courants		
-		
-		
-		
Comptes épargne et titres		
-		
-		
-		
Caisse		
TOTAL		

BILAN 2025

Quelles actions, initialement prévues, n'ont pas été réalisées ? Et pour quel motif ?

Quelles sont les actions reportées en 2026 ?

DESCRIPTIF DES PROJETS ET ACTIONS ENVISAGES EN 2026

Précisez le déroulement des projets et actions pour lesquels vous demandez une subvention (public ciblé, moyens humains et matériel, partenaires, lieu de réalisation, date, durée....) :

[illegible]

BUDGET PREVISIONNEL 2026

DEPENSES		RECETTES	
Cotisations		Cotisations adhérents	
Frais fonctionnement Achats : fournitures Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		Subventions Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
Achats Consommables, repas		Ventes Consommables, repas	
Personnel Salaires Charges sociales		Personnel Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
Résultat exercice (perte)		Résultat exercice (excédent)	
TOTAL		TOTAL	

Votre association dispose-t-elle d'un comptable ? : Oui ☐ Non ☐

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? : Oui ☐ Non ☐

Le contrôle des comptes est effectué par :

Commissaire au compte (professionnel agréé)

Vérificateur aux comptes (bénévoles).

Autres.

Remarques particulières :

Je soussigné(e), _____,

Représentant(e) légal(e) de l'association _____

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements s'y afférant,
- certifie exactes les informations du présent dossier,
- sollicite de la commune de Crépy-en-Valois une subvention de _____ €

Fait à _____, le _____

Le / la Président(e) :

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- ☐ les statuts de l'association et l'extrait du Journal Officiel annonçant la création de l'association (1)
- ☐ le bilan d'activité N-1 de l'association
- ☐ le bilan financier et le compte de résultat et la situation de trésorerie du dernier exercice clos
- ☐ un budget prévisionnel global de l'association (si la subvention est demandée pour une action particulière)
- ☐ un Relevé d'Identité Bancaire (1)
- ☐ le n° SIRET (1) (indispensable)

(1) Si vous ne les avez pas encore transmis à la Direction financière ou au service Sports-Jeunesse ou s'il y a des modifications

- ☐ Le PV de votre dernière l'Assemblée Générale (2025 ou 2026 en fonction de la date de clôture de vos comptes) devra être transmis à la collectivité. Dans le cas contraire, la subvention ne pourra pas être versée.

NB : Ce PV devra comprendre un bilan financier détaillé de l'année 2025.

Pour mémoire, si le bureau vient à changer en cours d'année, le procès-verbal de l'Assemblée générale doit être transmis à la collectivité ainsi que la liste d'émargement.